



CONDITIONS PARTICULIERES

- Les animaux ne sont pas acceptés au sein du Prieuré
- Il est interdit de fumer dans la maison d'accueil
- Les scolaires apportent leur sac de couchage. En cas d'oubli, location d'un pack de 2 draps 1 taie d'oreiller : 6€
- Les consommations ne sont pas acceptées dans les chambres
- Pour les groupes : frais de dossier : 25€ par séjour
- Taxe de séjour perçue par la communauté de communes des Portes Euréliennes d'Île de France : 0,73€ par personne et par nuitée (depuis le 1 janvier 2026)
- La recharge des batteries de VAE (vélos ou trottinettes) est interdite dans les chambres. Un local sécurisé est mis à disposition des hôtes à cet effet.